

## **Pierre et Vacances**

Assemblée générale extraordinaire du 7 février 2019  
Vingt-deuxième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation  
d'attribution d'actions ordinaires gratuites existantes ou à  
émettre**

**GRANT THORNTON**  
*Membre français de Grant Thornton International*  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
S.A. au capital de € 2.297.184  
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Pierre et Vacances**

Assemblée générale extraordinaire du 7 février 2019  
Vingt-deuxième résolution

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux que le conseil d'administration déterminera parmi les salariés et/ou les mandataires sociaux de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et à l'exclusion des dirigeants mandataires sociaux de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions gratuites existantes ou nouvelles ainsi attribuées en vertu de cette autorisation ne pourra pas représenter plus de 5 % du capital social de la société (tel qu'existant à la date d'attribution des actions par le conseil d'administration), étant précisé que le nombre total des actions attribuées au titre de la présente autorisation, ainsi que le nombre total des actions susceptibles d'être obtenues par exercice des options de souscription ou d'achat d'actions, attribuées en vertu de la vingt et unième résolution de la présente assemblée générale s'imputent sur le plafond commun et global de 5 % du capital social.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions ordinaires gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 16 janvier 2019

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
*Membre français de Grant Thornton International*



Virginie Palethorpe

ERNST & YOUNG et Autres



Bruno Bizet